19e ANNÉE — N° 14. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. MARDI, 4 FÉVRIER 1879.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnemen de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 m matin.	5 h. » m matin.	6 h. 49 m matin.	10 h. 12 m matin.	8 h. 23 m matin.	10 h. 40 m matin.	4 h. 27 m soir.	1 h. 8 m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15 m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33 m matin.

Cahors, 4 Février.

M. Dufaure, président du conseil des ministres, a donné sa démission.

Les ministres se sont réunis en conseil de cabinet, sous sa présidence.

Dans ce conseil, M. Dufaure a fait part à ses collègues de son irrévocable résolution de se retirer.

La séance s'est prolongée jusqu'à quatre heures un quart. Tous les ministres ont fait connaître au président du conseil leur opinion sur la situation.

Il résulte des renseignements fournis par plusieurs ministres, que certains membres du Parlement se seraient prononcés pour le maintien du cabinet, mais à la condition que quelques modifications seraient apportées au programme du 13 janvier.

Une de ces modifications serait l'acceptation par le gouvernement de l'amnistie.

Aux objections qui lui ont été faites par plusieurs de ses collègues, M. Dufaure a répondu « qu'à des situations nouvelles il fallait des hommes nouveaux. »

Après avoir remercié ses collègues du cabinet des instances affectueuses avec lesquelles ils l'avaient pressé de conserver la présidence du conseil, M. Dufaure a exprimé l'espoir que le nouveau cabinet trouverait un appui solide dans la majorité du Parlement.

« Si l'on savait combien il est difficile de quitter le ministère, disait en souriant le garde des sceaux en sortant de la salle où venait de se tenir le dernier conseil, et en rappelant ainsi un mot historique du duc de Broglie — le père — on n'y entrerait jamais. »

A l'issue du conseil, M. Dufaure s'est rendu chez le président de la République pour lui faire part des observations qui lui ont été présentées par ses collègues et de sa démission définitive.

Le cabinet du 14 décembre a donc cessé d'exister.

***

Le *National* publie à ce sujet, les réflexions suivantes :

Nous souhaitons de grand cœur que le motif invoqué par l'ex-président du conseil ne soit pas un prétexte pour décliner des responsabilités que sa conscience d'homme d'Etat lui fait redouter. Mais la vérité nous oblige à dire que dans le monde politique, on attribue la regrettable résolution de M. Dufaure à des exigences qui se seraient produites dans une partie de la Chambre des députés, exigences auxquelles le garde des sceaux ne veut pas, et disons plus, ne peut pas se soumettre.

On raconte, en effet, que certains députés, non contents de la grande victoire des jours passés, veulent imposer au nouveau ministère l'application immédiate d'un programme comprenant l'amnistie pleine et entière, la mise en accusation des ministres du 16 Mai, la révision de la Constitution sur deux ou trois points et quelques réformes visées par les orateurs radicaux.

S'il en était ainsi, nous aurions la douleur de reconnaître que ces députés trop pressés rendent difficile, non-seulement le maintien du cabinet présidé par M. Dufaure, mais encore la formation d'un ministère composé d'hommes de valeur, modérés et inspirant confiance à la France et à l'étranger.

Nous allons plus loin. Nous affirmons qu'il ne se trouverait, ni au Sénat ni à la Chambre des députés, une majorité disposée à suivre les impatients qui auraient fait prendre ces résolutions et les ministres assez faibles pour les adopter. Le fait seul de les proposer suffirait, il est vrai, à jeter le trouble dans les esprits, à diviser irrémédiablement des hommes pourtant unis par une pensée commune de dévouement à la République, à justifier les pronostics sinistres de nos ennemis, qui ne cessent de répéter que la démocratie est incompatible avec l'ordre et la stabilité; mais les imprudents engagés dans cette campagne n'en devraient attendre aucun résultat pratique, aucune satisfaction précise.

Il faut bien se mettre en tête que la nation est lasse des luttes qu'elle a dû soutenir pendant huit ans, et que des questions qui passionnent quelques politiciens avides de popularité, la laissent parfaitement indifférente. La nation veut que ses mandataires s'occupent de ses besoins, de ses affaires, de ses intérêts. Elle demande que ses représentants résolvent les problèmes commerciaux, administratifs, financiers, militaires, pédagogiques, posés depuis huit ans. Elle entend que la paix publique, la stabilité, le calme lui soient enfin assurés, et qu'un obstacle franchi, on n'en dresse pas chaque jour un nouveau devant elle, au risque d'épuiser ses forces et sa bonne volonté.

Nous espérons donc que si les exigences de quelques personnes ont suffi, hélas! à décourager M. Dufaure, la sagesse du Sénat et de la Chambre des députés rendra possible, en dépit des apparences, la constitution d'un nouveau cabinet, capable d'inspirer confiance au pays et résolu à ne se présenter devant le Parlement qu'avec la certitude d'être soutenu par la majorité contre des revendications intempestives ou inacceptables.

Nous allons faire connaître les opinions des diverses nuances de la presse parisienne, sur le grand et pacifique évènement qui vient de s'accomplir.

JOURNAUX RÉPUBLICAINS.

République française.

La crise a éclaté mardi; jeudi soir, à sept heures, la crise était dénouée pacifiquement, sans secousses, sans soubresauts. Personne n'a même songé à s'inquiéter du dénouement. Il était annoncé, il était certain, dès que la démission de M. le maréchal de Mac-Mahon devenait certaine elle-même. Et cependant de quoi s'agissait-il? De la transmission du pouvoir suprême. En d'autres temps, sous un autre régime, quel effroi, quelles alarmes, quelle panique de tous les intérêts, et, ajoutons-le sans crainte d'un démenti, quelles terreurs dans les âmes les mieux trempées! Dans le système républicain, au contraire, tout se déroule avec une majestueuse tranquillité. Voilà l'excellence de la République! La voilà prouvée, même pour ceux qui pouvaient en douter. C'était le cri universel à la vue de cette Assemblée nationale qui exerçait hier le droit de souveraineté qui appartient à la France d'une manière inaliénable depuis 1789. Cette grande réunion était l'image même de la nation, ferme, résolue, paisible, sans autre passion que celle du bien public.

Spectacle incomparable, et qui restera pour tous les Français comme le plus grand, le plus sérieux des enseignements! La lettre de M. le maréchal de Mac-Mahon annonçait en termes fort dignes une résolution qui ne pouvait plus être différée. L'Assemblée nationale en a écouté la lecture, non pas comme une simple formalité, mais pour en donner acte, et, sans se laisser distraire, elle a installé le nouveau président, à une majorité considérable, dans des conditions de liberté et d'autorité qui font de l'élection de M. Jules Grévy l'acte le plus certain de la volonté nationale. A ce point de vue, l'Europe sera frappée de la décision rapide mais sûre des mandataires de la France. Une nation est bien forte quand elle se montre à ce point maîtresse d'elle-même et de ses destinées, et, depuis nos malheurs, il n'y a rien qui puisse nous mériter davantage la sympathique estime des peuples qui nous entourent.

***

XIXe Siècle.

Les puissances européennes, qui étaient brillamment représentées à la séance, ne seront pas plus troublées que nous-mêmes en apprenant que le chef de l'Etat sera, pendant sept années, un avocat illustre, un citoyen de vie intègre, un républicain éprouvé, un bourgeois pacifique, aimable et gai, sans morgue, sans panache, sans uniforme, sans décorations; il n'a pas même la légion d'honneur.

Le cabinet lui-même n'est pas changé, et nous comptons assez sur la justice et la reconnaissance du Parlement pour espérer qu'on ne le changera pas de sitôt.

***

Siècle.

Le pays reçoit enfin la récompense de sa patience, de sa persévérance et de son esprit de conduite. Il voit tomber le dernier obstacle au libre perfectionnement des institutions qui lui sont chères.

Désormais l'harmonie entre les pouvoirs publics ne sera plus un vain mot; désormais le gouvernement républicain, libre enfin de toute entrave, va pouvoir se livrer au travail, élaborer les réformes attendues, et s'avancer avec sagesse mais avec fermeté dans la carrière qui lui est ouverte par la retraite de M. de Mac-Mahon et la nomination de M. Jules Grévy.

***

Rappel.

M. de Mac-Mahon n'avait pour lui, que d'être un militaire. M. Jules Grévy a pour lui d'être un civil.

La République va donc être enfin dans un état normal.

La République va donc enfin avoir une Chambre républicaine, un Sénat républicain et un président républicain.

***

Temps.

Il n'est plus douteux maintenant pour personne que la transmission du pouvoir s'opère plus facilement sous le régime républicain que par le mode de l'hérédité monarchique. Le roi est mort, vive le roi! disait-on autrefois; le président n'est plus, vive le président! a-t-on dit. Seulement il y a cette différence entre les deux cris et entre les deux modes de transmissibilité du pouvoir qu'il n'est pas nécessaire, sous le régime républicain, d'attendre la mort du chef de l'Etat ou de compter sur une révolution pour sortir des crises nées d'une opposition entre le pouvoir personnel et la nation Qui peut dire à quels troubles n'eût pas donné lieu une situation semblable à celle de ces jours derniers si le pays et les Parlements se fussent trouvés en face d'une royauté héréditaire? La flexibilité de nos institutions a permis qu'en quelques heures la transmission du pouvoir, devenue nécessaire, fût opérée à la satisfaction générale, de telle sorte que la France a pu apprendre presque en même temps, et la naissance de la crise, et sa terminaison. Un tel et si heureux résultat ne peut que fortifier nos institutions et mettre fin aux irrésolutions de ceux qui, imbus encore des traditions monarchiques, voyaient un péril dans la transmission par voie élective du pouvoir suprême.

***

National.

L'échéance de 1880 est enfin supprimée. La Constitution, mise à l'épreuve, a été trouvée bonne, et l'on ne songe pas de sitôt à la mettre en question. Ce n'était pas un sot, que ce jeune député bonapartiste qui voulait absolument discuter la durée des pouvoirs du futur président. Il perdait son temps; mais il voyait bien que la suppression de l'échéance de 1880 était un nouveau coup, le plus irrémédiable peut-être, porté à ses espérances.

***

Journal des Débats.

La République a traversé une crise redoutable, et elle en sort consolidée. La transmission des pouvoirs présidentiels de M. le maréchal de Mac-Mahon à M. Grévy s'est faite avec une facilité, une correction et, de la part des deux présidents, avec une courtoisie parfaite.

M. Grévy est par ses antécédents, par sa nature morale, par la tournure de son esprit, par sa physionomie tout entière, presque le contraire du Maréchal. Il est arrivé à une grande réputation sans avoir aucune de ces qualités brillantes qui frappent et saisissent les imaginations; mais il a de l'autorité et il inspire de la confiance. L'unité de sa vie, la solidité imperturbable de ses opinions, son désintéressement reconnu lui auraient mérité l'estime de ses adversaires, s'il avait jamais eu, s'il pouvait avoir des adversaires. Le pouvoir même ne lui créera pas d'ennemis.

***

JOURNAUX DU CENTRE-DROIT.

Soleil.

La gauche a remporté tous les triomphes auxquels elle aspirait, elle a vaincu; mais il lui reste à se vaincre elle-même.

La crise est terminée, les vraies difficultés vont commencer.

***

Constitutionnel.

Puisque cette crise suprême était devenue inévitable, il est heureux de toute manière qu'elle se soit ainsi dénouée : promptement, paisiblement, dignement et par un tel choix.

***

Moniteur Universel.

L'Assemblée nationale a eu la main heureuse en donnant M. Grévy pour successeur au Maréchal de Mac-Mahon.

***

JOURNAUX LÉGITIMISTES.

Figaro.

La crise est douloureuse, mais elle était inévitable... Le Maréchal a bien choisi la question sur laquelle il tombe... Selon toutes probabilités le successeur du maréchal de Mac-Mahon, sera le modèle du président constitutionnel et irresponsable.

***

Paris-Journal

Le 24 mai à l'envers, auquel nous venons d'assister, s'est passé d'une façon qui honore le président démissionnaire et le président nouvellement élu.

***

Français

M. Grévy n'a pas brigué la charge qui lui a été

confiée, et tout porte à croire qu'il l'a subie plutôt que désirée. Que sera-t-il et que fera-t-il ? Nous ne savons. Son passé ne saurait sur ce point nous éclairer. S'il a été parfois en vue par la position qu'il occupait, il a rarement parlé ou agi. Dans le peu qu'il a fait, on trouverait motif à des prévisions contradictoires.

***

JOURNAUX ANGLAIS.

Excepté le *Morning Post*, tous les journaux anglais expriment leur satisfaction de l'élection de M. Jules Grévy.

Le *Times* félicite la nation française de la manière paisible dont s'est effectué le changement de gouvernement, et voit une preuve de la stabilité des institutions nationales.

Il espère que M. Grévy amènera le parti avancé à abandonner la proposition de la mise en accusation du ministère du 16 mai.

Le *Daily News*, le *Standard*, le *Daily Telegraph* expriment les même sentiments.

INFORMATIONS

La peste.

Les communications officielles de Russie, qui, à l'origine, s'efforçaient d'atténuer la gravité de l'épidémie qui a éclaté dans les territoires environnant les bouches du Volga, en reconnaissent aujourd'hui l'importance. Les ministres se sont réunis le 29 janvier et ont discuté les diverses mesures proposées par les médecins russes pour faire disparaître le fléau.

Les célébrités médicales de Saint-Pétersbourg assistaient à cette réunion.

Parmi les rapports présentés sur ce sujet, il s'en trouve un du docteur Botkin qui conclut en conseillant les mesures les plus radicales.

Les cadavres doivent être détruits par voie de crémation ; tous les objets ayant appartenu aux personnes atteintes par l'épidémie, leur maison même, doivent être brûlés. Si cela ne suffit pas, les habitants des pays infestés devront être transportés dans des localités très-salubres, et isolés complètement.

Pendant ce temps, le feu détruira tous les villages où il y a eu des malades, ne laissant rien subsister qui puisse conserver le germe de la maladie.

Les mesures conseillées par le rapport du docteur Botkin et appuyées par un grand nombre de ses confrères, ont été en grande partie adoptées ; une commission d'hygiène, armée des pouvoirs les plus étendus, a été nommée pour veiller à l'exécution de ces mesures, et le général Loris Mélikoff, investi de pouvoirs discrétionnaires, présidera aux travaux de ladite commission.

Cette épidémie, sur laquelle les renseignements sont contradictoires, paraît être la peste noire, à en juger par les effets morbides constatés jusqu'ici par les médecins qui ont visité le théâtre du fléau, et dont plusieurs ont déjà succombé.

Quels sont les ravages causés et la peste gagne-t-elle du terrain comme beaucoup le prétendent ? Là-dessus les informations ne sont ni assez positives, ni, en général, assez sérieuses pour qu'on puisse se prononcer en parfaite connaissance de cause. Toujours est-il que les dangers paraissent extrêmement graves, à en juger par les précautions que croient devoir prendre les autres Etats le plus directement menacés par l'invasion du fléau.

Certes, on ne saurait inférer de ces précautions préventives, que la peste du district d'Astrakan menace à bref délai une grande partie des Etats occidentaux ; néanmoins l'importance d'une épidémie conseillant de semblables mesures, est désormais indiscutable, et nous croyons que le gouvernement français serait bien inspiré en imitant l'exemple des gouvernements voisins.

A coup sûr, nos divers ports courent autant de dangers que ceux austro-hongrois ou italiens de l'Adriatique et de la Méditerranée. Ils en courent même davantage par ce simple fait qu'ils sont relativement fréquentés dans des proportions plus grandes par les bâtiments russes ou autres, provenant des contrées susceptibles d'être infectées les premières.

En pareille circonstance, il ne faut rien négliger, et on ne saurait trop se prémunir à l'avance contre des éventualités d'une nature aussi redoutable.

Revendications de la succession de Napoléon III contre le domaine.

(*Conclusions du ministère public*).

Le ministère public, représenté par M. le substitut Louchet, a donné ses conclusions sur les nombreuses réclamations pécuniaires élevées contre le Trésor français, par l'ex-impératrice et son fils.

M. le substitut a commencé par exposer rapidement le droit constitutionnel ancien, qui ne laissait pas place à l'existence d'un domaine privé pour les souverains, puisque tous passaient dans le domaine de la couronne, qui ne faisait qu'un avec le domaine public.

Ce fut l'Assemblée constituante qui, en 1790, proclama que le domaine public appartenait à la nation, reconnaissant en même temps que, du moment où le roi ne possédait rien en propre, c'était à la nation à pourvoir à la splendeur du trône par une liste civile qui fut, pour Louis XVI, fixée à 25 millions.

Ce fut ce principe qui a présidé au règlement des droits du souverain dans la France nouvelle. Le principe de la dévolution au domaine public a prévalu sous Louis XVIII et Charles X. Louis-Philippe se réserva en montant sur le trône, sa fortune personnelle, il voulut être le premier père de famille du royaume. Sa liste civile fut réduite alors à 12 millions.

Enfin, vient le sénatus-consulte du 12 décembre 1852, qui a réglé les rapports entre l'empereur et la nation, et qui forme la loi qu'il y a lieu d'appliquer dans le débat actuel. Il y est dit que les biens appartenant à l'empereur sont réunis au domaine de l'Etat et font partie de la dotation de la couronne.

Cette dotation comprenait les diamants, perles, pierreries, statues, tableaux, pierres gravées, musées, bibliothèques et autres monuments des arts, ainsi que les meubles meublants contenus dans les divers palais et établissements impériaux.

L'article 6 de ce même sénatus-consulte disposait que « les monuments et objets d'art qui seront placés dans les maisons impériales seront et demeureront dès ce moment propriétés de la couronne. »

Lorsque la liste civile prit fin avec le règne au 4 septembre, le nouveau gouvernement déclara que la dotation de la couronne faisait retour à l'Etat ; il ordonna en même temps la mise sous séquestre des biens du domaine privé. Un inventaire avait été dressé de tous les objets privés et l'empereur devait tenir compte de tous les objets manquants. Il pouvait, il est vrai, aliéner, mais à la condition de faire remploi. Les demandeurs ont élevé une discussion sur les mots « objets d'art » ; mais il suffit de lire l'énumération du sénatus-consulte pour être bien fixé sur l'étendue de ce mot qui s'applique à tout objet précieux. Il n'est pas douteux, d'un autre côté, que ce qui est offert au souverain est offert au pays lui-même. Louis-Philippe l'avait bien compris ainsi : lorsqu'il reçoit en 1840, au retour des cendres de Napoléon Ier les armes de l'empereur, il comprend que ce sont là des souvenirs historiques qui appartiennent à la France, et il ne les reçoit que pour les déposer au garde-meuble.

Maintenant le seul fait d'avoir placé des objets précieux dans les palais dépendant de la dotation de la couronne donne à ces objets un caractère domanial à moins pourtant de réserves expresses faites par le souverain. L'origine des objets n'y fait rien ; qu'ils aient été acquis à titre gratuit ou onéreux, peu importe ; le sénatus-consulte ne comporte aucune distinction, aucune équivoque.

Appliquant ces principes aux diverses réclamations de l'ex-impératrice, M. le substitut estime que le musée chinois, c'est-à-dire les richesses dont notre armée s'est emparée au palais d'Eté appartient bien à l'Etat, ainsi que les présents offerts par les ambassadeurs siamois. Ce sont là des prises, des trophées de guerre, et il est de principe que l'Etat, qui fait les frais de la guerre, doit en recueillir les fruits. Ces riches dépouilles ont été offertes à l'empereur par une acclamation de l'armée ; un décret en décide ainsi ; mais en les offrant au souverain, l'armée entendait les offrir au pays, pour lequel elle avait versé son sang. L'empereur ne s'y est pas trompé, et c'est lui qui a ordonné que cette collection précieuse serait placée dans le palais de Fontainebleau et qu'elle y serait mise à demeure, comme en effet elle y a été placée. Des objets ont été scellés ; d'autres, détachés de leur cadre, ont été destinés à l'ornement des murs. Maintenant, que par une sorte de coutoisie chevaleresque, ces objets aient été déposés aux pieds de l'impératrice, c'est un hommage qui s'adressait à la femme autant qu'à la souveraine et qui ne change rien à la question de propriété. L'impératrice d'ailleurs ne pouvait rien posséder en propre ; elle était mariée sous le régime de la communauté.

Quant à la collection d'armes de Pierrefonds, le ministère public estime également qu'elle appartient à l'Etat ; que le château de Pierrefonds qui était une dépendance du domaine de Compiègne avait un caractère domanial que n'ont pu changer les dépenses que l'empereur y a faites en même temps que l'Etat. L'origine de ces armes importe peu, et du moment qu'elles étaient déposées sans réserves dans un palais de la couronne, elles étaient réunies au domaine public. On ne peut considérer comme des réserves les énumérations d'un catalogue dressé uniquement au point de vue artistique et historique. Dira-t-on que ces armes n'étaient pas des objets d'art ; il suffit de parcourir le catalogue pour se convaincre de toutes les merveilles que l'art de la Renaissance avait déposées sur ces rondaches, sur ces poignées d'épées, qui parfois retraçaient soit des scènes de l'Ecriture, soit des scènes de l'Eneide.

Le château de Pierrefonds et la collection qu'il renferme doivent donc faire retour à l'Etat ; ainsi le veut le sénatus-consulte de 1852.

Sur la réclamation relative aux tableaux, M. le substitut estime qu'il y a une distinction à faire, que ceux de ces tableaux qui portent l'étiquette *Domaine privé*, et qui sont mentionnés à l'inventaire comme appartenant au domaine privé doivent lui faire retour. Tous les autres doivent revenir à l'Etat. On parle de tableaux qui seraient des souvenir de famille ; c'est là une distinction que la loi n'autorise pas à faire ; et, d'ailleurs, *Bonaparte à Arcole*, *Napoléon au Saint-Gothard*, ne sont pas là des toiles de famille. S'il s'agissait de souvenirs absolument intimes et personnels, on pourrait admettre peut-être l'objection.

En ce qui touche les manufactures placées dans la dotation, on peut admettre que l'Etat tienne compte des matières premières qui se trouvaient, en 1870, en excédant sur l'inventaire dressé au moment de la prise de la possession, mais la réclamation ne saurait être admise pour les produits fabriqués. Les manufactures nationales sont des écoles d'art et tous leurs produits, nationaux.

Sur les autres points de détail, M. le substitut repousse également la réclamation relative au pavillon du camp de Châlons.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

CHRONIQUE LOCALE

Notre compatriotre, M. Dunoyer, ancien maître des requêtes, est nommé maître des re-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
4 Février 1879. (29)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

IX

YOUSSUF-BEY

— Mais l'autre jeune fille, il n'a pas les mêmes motifs pour la tuer ?

— Non mais il l'aime, et demandez aux habitants de Damas ce qui s'accomplit dans le harem de Malhoun-Khatoun ! »

Henri était pâle comme un spectre : tous ses traits étaient contractés, ses membres frémissaient.

« Il faut partir ! dit-il brusquement à Abou'l-Abbas.

— Partir ! dit Youssuf.

— Il faut nous remettre en route sur l'heure !

— Où voulez-vous aller ?

— A Damas !

Reproduction interdite.

— Mais la route est couverte de Druses !

— Nous passerons au milieu d'eux.

— Mais la ville est au pouvoir des musulmans et des Druses.

— Qu'importe ! nous y entrerons !

— Mais les massacres vont commencer à Damas !

— A cheval ! Abou'l-Abbas, à cheval ! s'écria Henri.

— C'est la mort que vous allez chercher !

— Eh bien ! nous la trouverons ! mais il faut partir ! »

Le chasseur de panthères était debout.

« Restez ici, parmi nous ! dit Youssuf ; je réponds de notre sûreté !

— A cheval ! » cria Henri en bondissant en selle.

X

LE PARADIS TERRESTRE.

Où est situé l'*Edem ?* le paradis terrestre ? Je n'ose émettre mon opinion, après celle des savants qui ont traité pareille matière ; cependant si l'Éden devait répondre à la pensée que je m'en suis faite, je le placerais sans hésiter dans la plaine de Damas.

C'est qu'il n'est peut être pas au monde de coup d'œil plus majestueusement beau que celui que présente ce vaste bassin à demi entouré par les dernières colines des monts *Djebel-Chaïk* qui forment au nord, à l'ouest et au sud un demi-cercle large, puissant, abritant la plaine des vents du nord et des sécheresses du midi.

Dans la plaine de Damas surtout le spectacle est féerique. Le regard suit avec une expression admiratrice cette diversité de dessins, cette confusion de couleurs, ces longues files de chameaux qui s'en vont d'un pas lent et tranquille, portant les uns des balles de coton, les autres de pierres de taille ou des poutres ; ces lourds *arabes* (chariots) traînés par des bœufs, et dont l'intérieur, entouré de rideaux verts, renferme quelque grande dame syrienne en promenade. Puis ces successions de musulmans à la démarche lente, mesurée, magistrale ; ces marchands sur leurs ânes de grande espèce ; ces Bédouins sur leurs magnifiques chevaux ; ces *rayas* à pieds, humbles et déguenillés ; toute cette animation enfin révélatrice de l'approche d'une capitale. Et cependant aucune ville n'apparaît à l'horizon ; mais elle se devine et on la sent derrière une haute colline de schiste qui s'élève au centre de la plaine.

Sans doute ce spectacle grandiose, qui frappe d'étonnement et d'admiration le voyageur, produisait sur un groupe de cavaliers venant de l'Anti-Liban un effet magique ; car, le jour où nous reprenons notre récit, ces cavaliers, immobiles et silencieux, se tenaient sur le versant du Djebet-Chaïk comme des statues de la Contemplation.

Tous portaient le costume oriental, et il était facile de reconnaître le chef de la troupe à la richesse des vêtements qui distinguait l'un d'eux. Celui-là était Malhoun-Khatoun, le cheik druse.

Placé et isolé à quelques pas en avant de sa suite, il parcourait d'un œil sombre la campagne de Damas qui se déroulait sous ses pieds. Son regard errait dans le vague et sans se fixer sur aucune de ces scènes multiples ; Malhoun-Khatoun paraissait attendre. Tout à coup un bruit sourd retentit dans la montagne. Le cheik tourna la tête ; une seconde troupe de cavaliers surgissait par la route des Caravanes, dernier vestige d'une magnifique chaussée romaine. Osman-ben-Assah, l'agah turc, était à la tête de cette troupe.

Il arrêta son cheval à deux pas de celui du cheik. Les deux hommes se saluèrent avec cette roideur de glace, particulière aux musulmans d'un rang élevé, et se touchèrent légèrement l'extrémité des doigts.

« Tout est prêt, dit Osman.

— Bien, fit le cheik avec son laconisme ordinaire.

— Les Druses sont rassemblés en force ?

— Ils attendent le signal.

— J'y serai ce soir, et demain à deux heures le signal sera donné. »

L'agah fit un geste d'assentiment.

« Les deux femmes sont à Damas ? reprit Osman.

— Oui, répondit Malhoun-Khatoun.

— Dans ton *harem ?*

— Oui.

— Et le juif ?

— Hassan a dû le chercher dans la montagne.

— L'a-t-il pris ?

— Je l'ignore ; mais, qu'importe, il ne s'agit pas de s'emparer de sa personne, mais de le trouver.

— Quelle somme lui demandes-tu ?

— Celle convenue : dix mille livres anglaises en échange de sa fille, sinon elle mourra.

— Quel délai donnes-tu ?

— Un mois.

(*A suivre*).

quêtes au conseil d'Etat en remplacement de M. Laferrière, qui a été nommé directeur général de l'administration des cultes. M. Dunoyer est un savant distingué qui a fait divers travaux très remarquables dans les questions de droit et d'administration.

Par décision de M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, le traitement de début des employés de l'administration des postes, qui était de 1,200 fr., a été porté à 1,600 fr.

Le tirage des obligations de la ville de Paris (1865) a eu lieu dimanche.

Le numéro 65,385 a gagné 100,000 fr.

Les numéros 24,436 — 97,646 — 108,319 — 56,000, chacun 10,000 fr.

On écrit de Castelsarrasin :

Mardi dernier, un surveillant du chemin de fer étant à visiter les rails, aperçut en face de l'usine de M. Langlade, quartier de *Prades*, une poutre en travers de la voie. Il eut juste le temps de la serrer, car dix minutes après est passé le train express qui arrive à Castelsarrasin à midi 22

On frémit quand on pense à la catastrophe qui aurait eu lieu si on ne s'était aperçu à temps de cette criminelle tentative. A quoi l'attribuer ?...

Une pareille action en plein jour demeure inexplicable. La justice informe.

Un vol des plus audacieux a eu lieu cette semaine à Grisolles au préjudice de M. Neutre, huissier de cette ville, qui, en rentrant chez lui, venant de course pour son ministère, a trouvé ses meubles brisés et 4,500 fr. disparus, qui n'étaient pas à lui.

La justice informe.

(*Messager*).

MOIS DE FÉVRIER.

Voici les prévisions pour le mois de février :

Les bourrasques qui, en janvier, ont atteint nos latitudes, séviront le plus souvent en février, sur l'Ecosse et la Norwège ; par conséquent, le temps sera moins accidenté chez nous et relativement assez beau, principalement sur la zone méridionale et particulièrement pendant la seconde quinzaine. Cependant, des dépressions barométriques, avec pluie, neige ou coups de vent, se manifesteront plus ou moins sur la France et sur les pays voisins, durant les périodes critiques mises ci-après entre deux tirets et marquées de un ou plusieurs points d'interrogations, suivant l'importance probable des perturbations ; savoir : *vers* le — « 1er (?) 3 » — *lunestice boréal, apogée ;* le — « 7 (??) 10 » — *nœud descendant, périgée ;* le — « 14 (?) 16 » — *lunestice austral ;* le — « 21 (???) 23 » *nœud ascendant apogée*, cinq points groupés, le 28 ». Cela *à un ou deux jours près*, selon la position géographique des localités.

NICK.

FOIRE DE CAHORS.

La foire de Cahors, du 1er février, a été favorisée par le beau temps : 850 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire, beaucoup se sont vendus à des prix qui varient de 600 à 1,200 fr. la paire ; les gras, destinés à la boucherie se sont vendus de 38 à 40 fr. les 50 kilog. poids vifs ; 150 cochons gras se sont vendus au-dessus de 40 à 48 fr. les 50 kil., poids vif ; 300 petits cochons vendus depuis 25 à 90 fr. la pièce suivant grosseur ; 800 moutons ou brebis, vendus de 15 à 25 fr. la pièce ; les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus de 0,65 à 0,70 c. le kil. poids vif ; 30 chevaux, 18 mulets, 14 ânes.

Marché aux grains : 350 hectolitres de blé ont été mis en vente, 300 ont été vendus à une moyenne de 22,85 l'hectolitre.

260 hectolitres de maïs, 250 ont été vendus à une moyenne de 13,25 l'hectolitre.

Il s'est fait beaucoup d'affaires, il y avait beaucoup de monde, les débits de boisson étaient pleins ; beaucoup de marchands forains.

Ni vols, ni accidents à signaler.

AVIS

Le Public est prévenu, qu'il sera procédé le Dimanche, 9 février courant, à 10 heures du matin, sur le cours Fénelon, à la vente de gré à gré, de certains arbres, essences diverses, se trouvant sur ladite Promenade.

Pour la chronique locale, A. Laytou

DERNIÈRES NOUVELLES

(*Correspondance particulière du Journal du Lot*).

Dans les élections partielles de dimanche, pour la Chambre des députés, sept candidats républicains ont été élus au premier tour. Ce sont MM. Beaussire, à Fontenay-le-Comte ; Desbons, à Tarbes ; Fleury, à Cosne ; Jouffraulf, à Bressuire ; Le Maguet, à Pontivy ; Récipon, à Puget-Théniers ; Royer, à Montmédy.

Il y a ballotage à Uzès et à Issengeaux, mais l'avantage numérique reste aux républicains.

MM. de Fourtou, baron Reille et Paul de Cassagnac sont élus, mais avec des majorités dont la diminution atteste les progrès accomplis, depuis le 14 octobre. Le chiffre de la majorité est tombé, pour M. de Fourtou, de 6,000 à 1,500 ; pour le baron Reille, de 8,000 à 2,400 ; pour M. Paul de Cassagnac, de 4,100 à 962.

MM. de Larochejacquelein et de Mun ont échoué.

M. Grévy à l'Elysée

Le président de la République a pris possession du palais de l'Elysée dimanche à deux heures et demie.

M. Grévy est arrivé dans un coupé à un cheval. Il était attendu par une foule assez nombreuse, qui l'a salué de ses vivats. La garde a rendu les honneurs au nouveau président.

MM Grévy et Gambetta

Samedi matin, M. Gambetta, nommé la veille président de la Chambre, s'est rendu au domicile particulier du nouveau président de la République.

Reçu sans aucun retard, il s'est approché de M. Grévy en lui tendant les deux mains et l'a embrassé.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 3 janvier.

Hier dans la soirée, M. le président a fait appeler plusieurs des chefs de la majorité de la Chambre des députés et du Sénat, pour prendre leur avis sur la formation du nouveau cabinet.

MM. Léon Say, de Marcère et de Freycinet ont successivement conféré avec le président.

M. le président de la République a chargé M. Waddington, ministre des affaires étrangères, de constituer un nouveau cabinet. M. Waddington a accepté cette mission.

Paris, 3 janvier.

On parle d'une combinaison dont feraient partie tous les anciens ministres, à l'exception de MM. Dufaure, Teisserenc de Bort et Pothuau, qui ne veulent pas conserver leurs fonctions.

Paris, 3 janvier.

M. le prince de Hohenlohe, lord Lyons et la plupart des membres diplomatiques sont allés, porter leurs félicitations à M. Waddington, et lui exprimer leurs sentiments sympathiques en le voyant prendre la direction des affaires.

---

3 janvier, 5 h. soir.

Jusqu'à présent tout s'est borné à des pourparlers entre M. Waddington et quelques membres influents des gauches. Ce qui est certain, c'est que M. Teisserenc de Bort se retire. MM. de Marcère, de Freycinet, Léon Say, Bardoux, le général Gresley et l'amiral Pothuau conserveraient leurs portefeuilles.

---

3 janvier, 5 h. 30, soir.

On parle de M. Calmon à l'intérieur, Krantz à l'agriculture et au commerce, et Le Royer à la justice. Mais il paraît que ce dernier refuse d'entrer dans la combinaison. M. Wilson, dont le nom a été également prononcé, refuse absolument d'entrer aux affaires. On dit aussi que M. de Marcère passerait à la justice

---

3 janvier, 6 h. soir.

Le Président de la République a reçu, cette après-midi, à 4 heures, dans le grand salon de l'Elysée, lord Lyons, le prince de Hohenlohe et le marquis de Molins, qui lui ont fait leur première visite officielle.

DERNIÈRES DPÊCHES

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 4 janvier, 11 h. matin.

M. Calmon, sénateur, a été appelé hier à deux heures, par M. Waddington.

Aujourd'hui, à onze heures, le ministère n'est pas encore constitué.

Bourse de Paris

Cours du 4 Février.

Rente 3 p. %.....	77.35
— 4 1/2 p. %.....	79.95
— 5 p. %.....	112.95

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 3 fév.	CLOTURE précédent
Banque de France.....	3.060 »	3.050 »
Crédit foncier.....	770 »	765 »
Orléans-Actions.....	1.185 »	1.185 »
Orléans-Obligations..	364 »	362 50
Suez	695 »	693 75
Italien 5 %.....	74 27	74 20

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en *argent*, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complétement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent êtres faites en argent ou en obligations foncière 5 % acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Caducines.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraîchissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaul) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liége, abandoné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalécière. — N° 49, 871 : Mme Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastraigie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viandes elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Le *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même derès le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La *Revalescière chocolatée*, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à

Cahors. Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

EN FORMATION DES

MINES D'ARGENT

ET FONDERIES DE BINGHAM

CAPITAL : 17,000,000 DE FRANCS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX

34,000 Actions de 500 Francs

FORMANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mis de Banneville, G. O. ✻, Ancien Ministre,	M. le Cte de Maugny ✻, ancien chargé d'Affaires de France.
M. Buchot ✻, Admintistr. de la Société d'ass. la Foncière.	M. Outrey, C. ✻, Adminst. des mines de Laurium.
M. Dommartin ✻, ancien Juge au Tribunal de Commerce de la Seine.	M. Ch. Rugel. Banquier.
M. Lemoine, Ingénieur, Adminis. du Crédit Mobilier.	M. le Cte de Vassal-Montviel.
	M. Welche, C. ✻, Ancien Ministre.

EXPOSÉ :

Le but de la Société est l'acquisition immédiate, déjà assurée par contrat, de la propriété des mines d'argent, fonderies, ateliers et dépendances de Old Telegrap (Utah), l'une des plus riches de l'Amérique actuellement en pleine exploitation et dont les bénéfices nets sont de 347,500 francs par mois. Les développements et améliorations actuels doivent, dès cette année, doubler les bénéfices.

VERSEMENTS :

En souscrivant..... 250 fr. } 500 fr.
Le 22 février..... 250 fr. }

La cote officielle sera demandée aussitôt après la constitution de la Société.

SOUSCRIPTION OUVERTE

JEUDI 6 ET VENDREDI 7 FÉVRIER

A PARIS, à la Société anonyme de Crédit Mobilier, 15, place Vendôme ;

EN PROVINCE, chez tous les Banquiers, ses correspondants.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance.

On peut se procurer au Crédit Mobilier tous les rapports, prospectus et statuts.

Les personnes souffrant d'*asthme*, d'*oppression*, de *toux nerveuse*, d'*extinction de voix*, peuvent en toute assurance faire usage des **Cigarette Indiennes** au *Cannabis indica* de **Grimault** et Ce, pharmaciens. Cette nouvelle médication donne des résultats inespérés, et un nombre considérable de malades, ne pouvant, sous peine de suffocation, rester couchés, ont obtenu un soulagement immédiat par l'aspiration de la fumée de ces Cigarettes. 2 fr. l'étui.

DÉPARTEMENT DU LOT

TABLEAU

DES DISTANCES

EN MYRIAMÈTRES ET KILOMÈTRES

DE CHAQUE COMMUNE DU DÉPARTEMENT DU LOT AUX CHEFS-LIEUX DU CANTON, DE L'ARRONDISSEMENT ET DU DÉPARTEMENT,

Dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

DERNIÈRE ÉDITION

En vente au bureau du journal.

CAHORS

IMPRIMERIE A. LAYTOU, RUE VALENTRÉ.

1879

CAFÉ DES GOURMETS

TOUTES LES BOITES DOIVENT ÊTRE SCELLÉES PAR UNE BANDE PORTANT LE NOM :

TREBUCIEN & FILS

Se défier des Fraudes DANS *LES BOITES OUVERTES* POUR DÉTAILLER

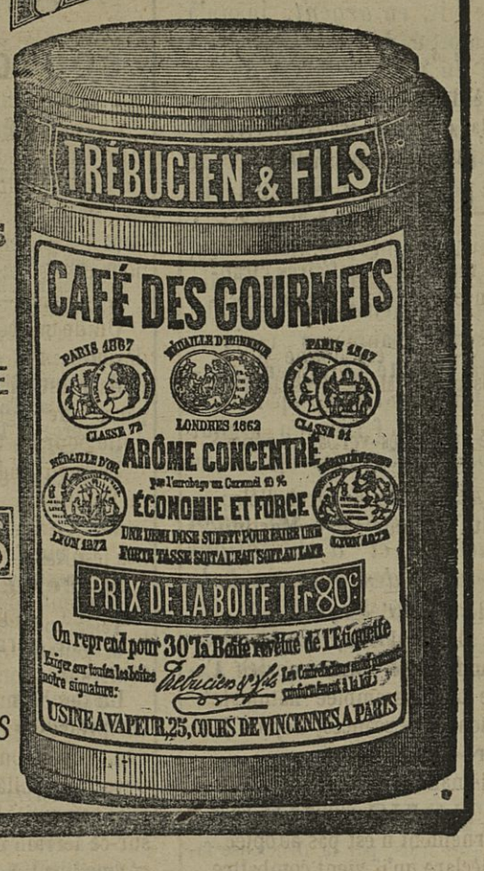

Le Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la

Ouate anti-rhumatismale du Dr Patisson.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sevez, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.

Expédition franco par la poste.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

A VENDRE

UN

OMNIBUS

DE FAMILLE

et Harnais.

S'adresser au bureau du Journal.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la

Plus de névralgies — **Plus de maux de tête**

C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

FONDS DE COMMERCE

A CÉDER DE SUITE.

Lingerie, Bonneterie, Ganterie, Mercerie, fine Parfumerie.

Liquidation pour cause de cessation de commerce.

Grande réduction sur les prix.

S'adresser **AUX TROIS SŒURS**

Mlles SOULIÉ, galerie de Fontenille, à Cahors.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les *rhumes, bronchites, maux de gorge, grippes, rhumatismes, lombagos, douleurs.* Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boite de 10 flles : 1,50. *Se défier des contrefns*

CAMPAGNE DE 1879

DREYFUS FRÈRES & Cie

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN,

Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

ET DU

GUANO DISSOUS DU PÉROU

DÉPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM SANTA COLOMA et Cie.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et Cie.
Hâvre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Cie
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser *franco* à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir *franco* instructions et prix-courants.

LA RÉGLISSE

SANGUINÈDE

GUÉRIT

les **Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac.** Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépot à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :

Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurtu et Hautin,

Accessoires, pièces de rechange et fournitures. Coupe-boutonnières.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cretonne, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.

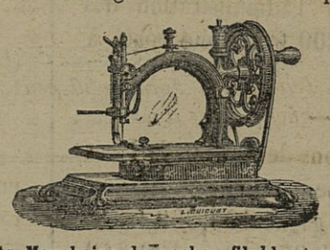

Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 1 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse.....	40 fr.	L'Abeille.....	150 fr.
La Merveilleuse.....	50	La machine-Bijou.....	170
La Nec-plus-ultra.....	90	La véritable Silencieuse..	225
La Productive.....	90	L'Active.....	225

MACHINES

SYSTÈME ELIAS HOWE :

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.

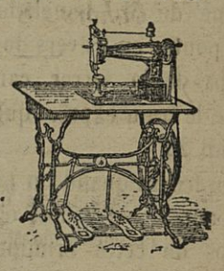

BUFFANT

Md TAPISSIER, RUE DE LA PRÉFECTURE, A CAHORS,

M

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de transférer mon Magasin rue de la Préfecture, ancienne maison Calvet. Comme par le passé, ma Clientèle trouvera chez moi un grand assortiment de Papiers peints, Drapeaux avec frange et hampe dorées, inscriptions demandées.

Toilettes anglaises, Tables de salon, Tables à ouvrage.

Sommiers élastiques très bien conditionnés, avec ressorts de première qualité, aciérés.

Franges coton en tout genre, Passementerie laine et soie, Embrasses de toute façon.

Ciels de lit, Bâtons noyer, acajou, et tout autre bois; Faters, Toiles cirées.

Fauteuils, Chaises, Canapés en tout genre.

Prie-Dieu, Chauffeuses, etc., etc.

Garnitures de lit et de croisées dans tous les styles.

Papiers peints depuis 0 fr. 35 c. le rouleau; Papier satiné à 0 fr. 95 c. Papier doré 1 fr. 50.

Bordure depuis 1 fr. les 32 mètres jusqu'à 4 fr.; dorée, 5 fr. les 32 mètres jusqu'à 10 francs.

Le tout à des Prix modérés.

DOUCÈDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,

à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC,** comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

PAPIER épispastique d'ALBESPEYRES

Le **Véritable Papier d'Albespeyres,** le seul admis et employé dans les hôpitaux militaires, est recommandé depuis **60 ans** par les sommités médicales comme étant la meilleure préparation pour entretenir les vésicatoires.

Le **Véritable Papier d'Albespeyres** est vendu en boites enveloppées dans un prospectus commençant par ces mots : **PAPIER** épispastique **d'ALBESPEYRES.**

Avis Important :

Est contrefaite toute boîte dont l'étiquette ne porte pas la signature : *Jumous-Albespeyres*

AUX ASTHMATIQUES 16 ans de succès et des cures si nombreuses, qu'elles ne se comptent plus, prouvent que le traitement de M. **AUBRÉE,** médecin-pharmacien à *Ferté-Vidame* (Eure-et-Loir), est sans rival contre l'asthme, la toux, l'oppression, la bronchite, le catarrhe; **il est à la portée de tous. — Consultations par correspondance. — Renseignements gratuits.**

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix